

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 24 OCTOBRE 2022

Le 24 octobre 2022 à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 13 septembre 2022 et transmise par voie électronique le 13 septembre 2022 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE, M. Frédéric CATHALOGNE

Absent mais ayant donné pouvoir : MM. Yannick CLAVERIE, Grégory PALENGAT.

Secrétaire de séance : M. Patrick PAREDES.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative n° 2 au BP 2022
- Annulation de la délibération n° 6-1404/2022 du 14 avril 2022 suite au retrait de l'offre d'achat du terrain situé chemin Jeannin.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2022.

1. DÉLIBÉRATION N° 1-2410/2022 – décision modificative n° 2 du BP 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget car certains crédits n'ont pas été prévus.

Décisions modificatives - COMMUNE DE GABASTON - 2022

DM 2 -

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics	-2 000,00		
61558 (011) : Autres biens immobiliers	-1 000,00		

6231 (011) : Annonces et insertions	- 300,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	3 300,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les ajustements budgétaires évoqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à effectuer les virements conformément au tableau proposé ci-dessus.

2. DÉLIBÉRATION N° 2-2410/2022 - vente du terrain communal situé chemin Jeannin – annulation de la délibération n° 6-1404/2022 du 14 avril 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 6-1404/2022 du 14 avril 2022, la commune a décidé de vendre les parcelles cadastrées sous les numéros D1 et D2 pour une superficie de 1805 m² au prix de 35.000,00 € à M. Fernand MORGADO qui s'était porté acquéreur lors de la mise en vente.

Par courrier en date du 16/10/2022, M. Fernand MORGADO informe la commune qu'il retire son offre d'achat.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'annuler la délibération n° 6-1404/2022 et propose de remettre en vente ce terrain ultérieurement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité.

ANNULE la délibération n° 6-1404/2022 du 14 avril 2022 par laquelle les parcelles cadastrées sous les numéros D1 et D2 étaient vendues à M. Fernand MORGADO.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette annulation.

3. DÉLIBÉRATION N° 3-2410/2022 - vente de terrains communaux situés impasse Jambet

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de vendre les 3 lots situés Impasse de Jambet composant la parcelle cadastrée section B n° 732 d'une superficie totale de 2373 m² afin de pouvoir engager certains travaux au sein de la commune sans avoir recours à l'emprunt.

Il est précisé que deux éclairages publics et une aire de retournement sont envisagés au niveau voirie.

Il propose de mettre à la vente les lots viabilisés à 55 € le m² dont les surfaces sont les suivantes :

- Lot n° 1 : 753 m² soit 41.415,00 € le terrain,
- Lot n° 2 : 781 m² soit 42.955,00 € le terrain,
- Lot n° 3 : 859 m² soit 47.245,00 € le terrain.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire et de fixer le prix de mise en vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la mise en vente des 3 lots viabilisés situés sur la parcelle cadastrée B n° 732 tels que définis ci-dessus.

FIXE le prix de vente à 55 euros le m² soit 41.415,00 € pour le lot n° 1 d'une superficie de 753 m², 42.955,00 € pour le lot n° 2 d'une superficie de 781 m², 47.245,00 € pour le lot n° 3 d'une superficie de 859 m².

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

4. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Cession parcelle section D n° 310p à M. PETRIAT : l'acte de vente a été signé par Monsieur le Maire

5. QUESTIONS DIVERSES

- P5 Menjoulet quartier Pébrocq : travaux suite à l'installation d'une antenne SFR à Higuères – mise en souterrain de Pébrocq à la route de Lembeye.
- Propriété Bourau-Touyarou en cours de vente à M. KUZU.
Des travaux d'un montant de 13.000 € environ + 5.800 € pour les télécoms + 1.800 € environ pour l'extension seraient à la charge de la commune.
- Voirie : des travaux de bouchage de trous ont été réalisés par l'équipe voirie.
La remise en état de panneaux et une commande de panneaux ont été réalisés afin d'améliorer la signalisation.
- Une demande a été faite auprès de la gendarmerie afin de faire de la prévention sur certaines portions de routes.
- Une portion de la rue Henri IV a été refaite en enrobé.
- Plusieurs devis ont été reçus pour la réalisation de l'accès aux appartements en location derrière le bâtiment école et le cimetière. Le devis de l'entreprise Balespouey a été retenu.
- Un devis a été demandé pour ouvrir le chemin de Cantou. Des arbres seront récupérés pour les faire planter aux élèves de l'école.
- Bâtiments : la visite quinquennale de la salle des fêtes a eu lieu. Il faut mettre à jour les appareillages électriques et les points lumineux dans les WC + contrôler la VMC.
- Eglise : le contrôle est conforme. Une gouttière a été mise en place et des réparations sont à effectuer.
- Local chasse : le traitement et le démoussage de la toiture ont été faits. Des devis de réparation de toiture ont été demandés (15 éverites seraient à changer).
- Réunion fibre : la commune est ouverte : le délai pour réaliser les travaux est de 2 ans + 6 mois si la commune refuse les poteaux.
- Modification du lieu de l'aide aux devoirs à la demande des agents communaux afin de pouvoir mieux surveiller les enfants. L'aide aux devoirs se déroulera à l'ancienne cantine.
- L'inventaire en cours est à terminer.
- Une réunion avec les associations est prévue.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h30 suivie d'un apéritif au Café Matras.
- Le site internet a été rafraîchi afin d'être plus convivial.
- Repas des aînés : il y a entre 25 et 30 inscrits pour le moment.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-2410/2022 à 3-2410/2022.

Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Guy BITAILLOU,
- M. Jean-Pierre BRITIS,
- M. Patrick CHAUVIN,
- M. Alain KOMPANITCHENKO,
- M. Bruno LERMANOU,
- M. Patrick PAREDES,
- Mme Pascale BESTI,
- Mme Sandrine DUMARTIN,
- Mme Elisabeth POUTS.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

